L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 AOUT 1892. — 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 31 AOUT 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons, jeudi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1891-92 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR ONORATO & STUART. — Propriété de choix dans le Deuxième District, rue Nord Remparts, No 149, entre Toulouse et St-Pierre.

PAR JOHN H. O'CONNOR — Propriété rue South Peters, entre Julie et St Joseph ; cottage double No 228 rue Esplanade, coin Robertson ; et cottages doubles, résidences à deux étages et propriété de batture dans le cinquième district.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS — Cottage double rémunératif, 200 et 202 rue Dumaine.

PAR LE SHERIF — Vente d'intérêt d'association.

Bourse St-Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Propriété au coin des rues St-Louis et Roman, deux corps de logis ; rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis, rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

A PROPOS DU CHOLERA.

Aurait-on trouvé un vaccin contre le choléra ? demande M. Henri de Parville, dans le *Journal des Débats* du 11 août. On assure que oui en Russie et en Allemagne. Nous nous en étonnerions d'autant moins qu'il y a cinq ans M. Gamaleia démontrait par des expériences poursuivies à l'Institut Pasteur qu'il était possible de vacciner les animaux contre le choléra. Il reconnut que le passage du virus par l'organisme du cobaye exaltait sa virulence. Les pigeons ayant reçu le virus ordinaire étaient vaccinés contre le virus exalté. Ces méthodes étudiées en se modifiant légèrement différentes, mais [illegible] même but. MM. Brieger [illegible] sont parvenus à rendre [illegible] réfractaires à une injection [illegible] de bacilles du choléra. Ces [illegible] cultivent, comme le [illegible] M. Kitasato, les ba[illegible] virgule sur l'extrait aqueux de [illegible] organes riches en cellules, et en [illegible] sur l'extrait de thymus de veau. On peut encore cultiver les microbes cholériques sur le bouillon de viande peptonisé et chauffer les cultures à 65 degrés pendant quinze minutes. On obtient ainsi un liquide qui, inoculé au cobaye, le préserve de toute injection virulente postérieure. La température du corps de l'animal après l'inoculation s'élève de 1 degré ; dès le lendemain, il est guéri. Les cobayes ainsi vaccinés restent indemnes ; les cobayes non vaccinés et injectés avec une culture pure de bacilles cholériques sont sur le flanc au bout de deux heures ; souvent atteints de crampes, ils meurent très rapidement. MM. Brieger et Wassermann en concluent que la même méthode appliquée à l'homme le mettrait complètement à l'abri des atteintes du choléra.

D'autre part, M. Haffkine est venu communiquer à la Société de biologie de Paris des faits importants résultant d'expériences entreprises au laboratoire de microbie technique de l'Institut Pasteur de Russie (Séance du 9 juillet). M. Haffkine exalte ou atténue à volonté la virulence du virus cholérique. Il l'exalte en cultivant le virus dans la cavité péritonéale d'un cobaye et en inoculant la culture à des cobayes successifs. Une série de passages consécutifs amène le virus à un état fixe, c'est-à-dire que la même dose amène infailliblement la mort au bout du même temps. Ce virus a une intensité vingt fois plus forte que le virus ordinaire, et il tue les lapins et les pigeons à des doses qui étaient complètement inoffensives avant l'exaltation par passage successif d'animal à animal. Réciproquement, le virus peut être atténué en le cultivant à la température de 39 degrés dans une atmosphère constamment aérée. Dans ces conditions, on obtient un virus qui, inoculé même à des doses exagérées, ne produit même plus la nécrose des tissus. Introduit sous la peau d'un animal, il le préserve contre toute infection ultérieure du choléra, alors même que le microbe cholérique est introduit directement dans l'intestin.

Ces expériences préparatoires ayant été exécutées sur des animaux d'organisation différente, tels que les cobayes, les lapins et les pigeons, M. Haffkine s'est décidé à essayer sur l'homme, et il s'est choisi lui-même pour premier sujet d'expérience.

Il s'est injecté dans le tissu cellulaire sous-cutané du flanc gauche une dose de vaccin anticholérique un peu supérieure à celle qui avait suffi pour les animaux. Il éprouva certain malaise pendant vingt-quatre heures. Sa température monta de 36 degrés 6 à 37 degrés 5, avec maux de tête, sécheresse à la bouche. Rien à l'intestin, mais douleur et enflure au point d'inoculation qui persistèrent quelques jours. Une semaine plus tard, il se fit inoculer une dose de culture exaltée qui constitue son second vaccin anticholérique. Nouveau malaise, nouvelle élévation de température de près de 2 degrés. Plus de douleur ni de gonflement. L'état général était rétabli après vingt huit heures. Aucun dérangement digestif. Ce résultat étant rassurant, M. Haffkine a pratiqué une série d'inoculations sur des personnes de bonne volonté. Il a inoculé, le 22 juillet, M. le docteur Jaweia de Saint Pétersbourg. Le malaise vaccinal n'a pas persisté cinq heures. Dès le septième jour, on a pratiqué l'inoculation du virus exalté et la réaction a été à peine sensible. Le 25 juillet, on a inoculé le docteur Flamamchoff, médecin de la ville de Tiflis, en diminuant un peu la dose parce que M. Flamamchoff est plus petit que M. Haffkine. Mêmes symptômes. A la même date, on a aussi inoculé M. Wilbouchewitch, ingénieur agronome de Moscou. Ce cas présentait ceci de particulier que le sujet souffrait d'une légère diarrhée. La température s'éleva aussi de 1 degré, et l'enflure et la douleur persistèrent quatre jours. La digestion resta normale et la diarrhée disparut.

M. Haffkine conclut de ces essais que les inoculations successives de ces deux vaccins anticholériques ne présentent aucun danger pour l'homme. En même temps, l'action protectrice sur les animaux étant expérimentalement établie, le bactériologiste de Saint-Pétersbourg espère bien que six jours après la vaccination l'organisme de l'homme aura acquis la plus solide immunité contre toute infection cholérique. Il est permis en effet de le penser. Il restera à savoir combien de temps persiste l'état d'immunité.

Peut-être aussi, en passant, est-il juste de rappeler à ce propos les premières inoculations anticholériques pratiquées en 1885 par un médecin espagnol de Tortosa. Ces vaccinations faites avec des cultures un peu fantaisistes paraissent avoir quelque succès malgré le jugement sévère que portèrent sur cet essai les bactériologistes de l'époque. Il y avait sans doute un peu de tout dans ce vaccin. Toutefois, on a pu juger un peu vite. C'est un procès à reviser. En tout cas le moment est propice pour rappeler le nom de M. le docteur Ferran. Le second, il a appliqué à l'homme les inoculations préventives. Avant lui, M. le docteur Freire, de Rio-Janeiro, vaccina contre la fièvre jaune. Lui vaccina contre le choléra. Ayons de la mémoire.

—Qui se serait jamais douté que le ris de veau, ce fin morceau recherché des gourmets, serait, un jour, appelé à jouer un rôle important en médecine ?

C'est ce qui vient d'arriver, nous dit le *Temps*. Un professeur allemand, M. Brieger, de l'Institut Koch à Berlin, a découvert récemment, dans le ris de veau, des propriétés qui le rendent précieux pour la culture du vaccin contre le choléra asiatique.

Le texte complet de la communication du professeur allemand, texte qui nous est apporté aujourd'hui par le journal de médecine *Deutsche medizinische Wochenschrift* et le *Bulletin médical*, nous donne quelques renseignements complémentaires à ce sujet et spécifie la nature de cette culture, qui réussit tout particulièrement affirme le professeur Brieger sur l'extrait aqueux du "thymus de veau."

Mais d'abord, demande-t-on, qu'entend-t-on par "thymus" ?

Hâtons-nous de dire qu'on désigne sous cette expression quelque peu rébarbative en anatomie vétérinaire comme en anatomie humaine, du reste — un organe qui se trouve sous la face inférieure de la trachée de certains mammifères, par conséquent au tiers supérieur du tronc, partie hors de la poitrine et partie dans cette cavité. Il a une forme allongée d'avant en arrière, une couleur blanchâtre et une surface extérieure ridée comme celle d'une glande salivaire, d'où, d'après la légende, le nom de ris qui lui est donné par les bouchers.

Le thymus doit cet aspect ridé à sa structure lobulaire. En effet, les lobules dont le ris se compose sont formés de petites cellules sphéroïdales contenant un fluide lactescent. Au centre de chaque lobule se trouve, suivant divers observateurs, une cavité plus ou moins spacieuse renfermant un liquide de même aspect et probablement aussi de même nature.

Ajoutons encore qu'on ne connait rien de positif sur les fonctions du thymus ; il est certain cependant que ces fonctions se rapportent exclusivement au développement du jeune sujet, puisque cet organe disparaît en général quelques mois après la naissance ; nous disons "en général", parce qu'il n'est point d'amphithéâtre où l'on n'ait parfois rencontré le thymus chez les individus adultes et même sur des individus très âgés.

Ces explications données, voici maintenant quelques renseignements rapides sur le mode opératoire employé par le professeur Brieger.

Le bactériologiste rapporte qu'après avoir cultivé sur l'extrait de thymus de veau pendant vingt-quatre heures les bacilles du choléra, qu'il avait, en vue de ces expériences, fait venir de Massaouah, où le choléra a sévi, ces temps derniers avec une grande intensité, il a chauffé ces cultures pendant quinze minutes à 65° ou pendant dix minutes à 80°. Elles ont ensuite séjourné, pendant vingt-quatre heures à la glacière ; enfin ont servi aux opérations sur les animaux, qui ont été toujours les cobayes.

En général, le professeur Brieger injectait dans le péritoine de ces petites bêtes quatre centimètres cubes de ce liquide dans l'espace de quatre jours consécutifs.

Les animaux ainsi traités se sont trouvés complètement réfractaires contre les microbes du choléra dès la première injection, c'est-à-dire quatre ou cinq jours après le début de l'expérience. Ils ont pu supporter une dose de culture cholérique trois fois supérieure à celle qui suffit à tuer en douze ou quinze heures les animaux non préparés. Aussitôt après l'injection de cette dose de culture à virulence entière chez les animaux soumis à ce traitement préventif, la température s'est élevée de 1 degré au-dessus de la normale, pour redescendre de 2 ou 3 degrés dans l'espace de deux ou trois heures.

M. Brieger a ensuite recherché quelle est la dose minima de liquide vaccinant qui suffit à rendre un cobaye réfractaire à la dose certainement mortelle pour tout autre.

D'après ses expériences, il suffit d'injecter deux jours de suite 1 centimètre cube du liquide susdit pour préserver un cobaye du poids de 500 grammes.

Comme cette méthode présente quelques difficultés par suite de la préparation indispensable du thymus, le bactériologiste a cherché encore, suivant les conseils de Koch, à obtenir les mêmes résultats d'une manière plus simple. Ce qui lui a le mieux réussi, c'est de cultiver les microbes cholériques par le bouillon de viande peptonisé et de chauffer le lendemain ces cultures à 65° dans une quinzaine minutes. Tous les cobayes ainsi vaccinés ont supporté une double dose de cultures cholériques à virulence entière, pendant que tous les animaux témoins ont succombé sans exception au choléra.

Quel sera maintenant le sort réservé à cette nouvelle méthode qui nous arriva d'Outre Rhin ? Nul ne saurait le dire pour le moment. Marquera-t-elle comme les travaux de Roux, les expériences de Haffkine, qui a tenté, sur lui, au laboratoire Pasteur, des inoculations de vaccin anticholérique, une étape scientifique vers ce but, entrevu au loin : la vaccination du choléra ?

Quoi qu'il en soit, le ris de veau a, dès maintenant, sa place marquée dans les annales de la science bactériologique.

Arrestation arbitraire.

Mme R...., — dont le mari est intéressé dans l'une des plus importantes maisons du boulevard Magenta, Paris, vient d'être victime d'une déplorable méprise.

Voici les faits :

Un propriétaire de l'avenue de Saint-Mandé, nommé A...., était allé passer la soirée au Moulin-Rouge, où il fit la connaissance d'une jeune femme, qu'il l'emmena dans un hôtel meublé. Lorsque A.... se réveilla, le jour venu, il s'aperçevait que sa compagne avait disparu en lui dérobant une somme de 1,300 fr, dont il était porteur.

Le volé n'entendait pas perdre cette somme. Il s'en fut chez M. Goron, lui conta sa mésaventure et sollicita, pour retrouver la voleuse, l'aide d'un agent de la Sûreté.

Or, le lendemain soir, vers neuf heures, Mme R...., qui allait rejoindre son mari au café Schneider, boulevard Magenta, passait à la hauteur du No 13, lorsqu'un individu, l'ayant abordée, essaya de la prendre par le bras. Mme R.... se dégagea et elle pressait le pas pour échapper à l'importun, lorsque celui-ci s'écria, tout à coup :

—C'est elle, c'est bien elle, je la reconnais. Arrêtez la !

Au même instant, Mme R.... se sentait saisie par le bras, et, en dépit de ses protestations, elle se voyait conduire au poste de la mairie, rue du Château-d'Eau. On le devine, c'est A.... et son compagnon que la malheureuse femme avait eu affaire.

Dans le poste, le propriétaire de Saint-Mandé exhala en invectives toute sa colère, répondant par des réclamations grossières aux supplications de Mme R...., qui demandait instamment à être conduite, pour que son identité fût établie, chez n'importe quel commerçant du quartier, ou au café Schneider.

A la fin, pris de doutes et malgré les affirmations du plaignant, l'agent voulut bien consentir à accompagner la prisonnière jusqu'au café, où, disait elle, son mari l'attendait. Il y trouva, en effet, M. R....

Mis au courant de ce qui venait de se passer, celui-ci entra dans une bien légitime fureur contre l'accusateur de son épouse. Sans des amis qui se trouvaient là et qui s'efforcèrent de le calmer, il eût, sans doute, fait à celui-ci un très mauvais parti.

Les noms et qualités de M. R...., déclinés par celui-ci au poste où tout le monde s'était rendu ayant été reconnus des agents, A.... pria les époux de ne pas ébruiter l'affaire. Il leur fit ses excuses, et tout eût été terminé là, sans une nouvelle malchance du volé : c'est justement au moment où, quelques instants plus tard, A.... et l'agent s'enquéraient, rue de Lancry, auprès du concierge de la maison qu'habitent les époux R.... de l'exactitude des renseignements donnés par eux à la police, que le ménage rentrait.

La vue du nommé A.... et de l'agent ainsi que leurs soupçons, réveillèrent la colère de M. R.... et, après avoir fait constater les faits par deux gardiens de la paix, celui-ci retourna au poste pour y déposer une plainte.

A la suite de ces émotions, Mme R...., a, paraît il, été prise d'une syncope qui, suivant l'avis du docteur appelé dans la nuit, pourrait bien être le signe précurseur d'une péritonite.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 27 août :

Voici quelques renseignements sur les récoltes de la paroisse Rapides :

MM. Jackson et Ballio, ont 77 acres de plant, 12 1½ de souches, 100 de coton et 65 de maïs.

Ils expédient leurs cannes à deux milles de là, chez M. Jos. H. Meeker, qui les leur achète, 03 50 la tonne.

Sur l'habitation Henry Jackson, M. H. H. Ferguson, a commencé la culture de la canne, avec 11 acres 1½ de cannes, 100 de maïs et 60 de coton. Il vend aussi ses cannes à M. Meeker.

Sur Lunenburg, M. J. Fitzpatrick a 212 acres d'excellent plant, 150 de souches, 225 de maïs, sans compter ses tenanciers qui ont 12 acres de plant, 30 de souches et 35 de maïs.

Les propriétaires étant anglais n'ont pas encore amélioré leur sucrerie ; mais il ont un moulin à triple cylindre, d'excellentes machines, des open kettle en bon état, et ils ont pu obtenir, cette année, la prime de 2 cents.

Lunenburg n'a encore que 1000 acres en culture, sur 2000 d'excellentes terres.

M. J. H. Meeker a 210 acres de plant, assez de souches pour l'ensemencement, 300 de maïs, et ses tenanciers ont 75 acres de coton. On espère y rouler outre la récolte de la propriété, 100 acres du dehors ; les cannes s'y achètent $3 50 la tonne.

Sur Chaseland, M. Joel B. Matthews a 230 acres de plant, passablement de souches, plus qu'il ne lui en faut pour la semence, et 400 de maïs ; il compte vendre ses cannes, n'ayant qu'une sucrerie open kettle.

MM. McGinnis et Gilmore, sur Crouch, ont 25 acres de plant, 60 de souches ; le tout réservé pour la semence.

Malheureusement, ils ont perdu 100 acres de coton et presque tout leur maïs, les eaux du Mississippi ayant envahi leurs terres par derrière. Ils comptent construire une sucrerie, l'an prochain.

Les chemins sont si mauvais, dans ces parages, qu'il est à peu près impossible de visiter les autres habitations.

—On nous écrit de Lamourie :

A l'exception des districts inondés, la paroisse Rapides doit faire, cette année, une fort belle récolte. On a beaucoup augmenté la culture du maïs, cette fois. Le coton est en beaucoup meilleur état que l'an passé. Le plant de cannes est très bon, là où l'on a pu le travailler.

On y voit presque partout des cannes ayant 3 ou 4 pieds de nœuds rouges.

Les souches ont presque complètement manqué. Il paraît que la semence de l'an dernier était mauvaise.

On compte sur la construction d'une usine centrale, près d'Alexandrie, en 1893.

M. Wm Harris fait construire une sucrerie de première classe, sur Willow Glen.

Près de Lecompte, M. E. L. Weems fait beaucoup d'améliorations chez lui. Il construit une usine pouvant fabriquer 50,000 livres de sucre par jour, et il espère rouler 15,000 tonnes du dehors, à $3 75 la tonne.

On pourrait aisément dépenser $5,000,000 en construction d'usines centrales, en s'assurant un dividende annuel de 10 à 15 pour cent. Il faut savoir qu'ici la terre est légère, sablonneuse, que la culture y est très facile, que la canne y mûrir rapidement, et que l'on n'y a pas besoin de forts attelages pour y travailler le sol, comme cela se pratique dans la basse Louisiane.

—On nous envoie, d'Eugenie, les renseignements suivants sur les récoltes de la paroisse Saint-Jean-Baptiste :

Dans la partie supérieure, Réserve, à M. Léon Godchaux, qui a pour directeur l'habile M. Victor Jorda, a une très belle récolte de plant et de souches.

Cette propriété peut être considérée comme le jardin de la paroisse. Elle a moins souffert que les autres habitations ; aussi la culture n'y a-t-elle pas été interrompue, et l'on peut y compter sur un fort rendement de sucre à l'acre.

Immédiatement au dessous vient, l'habitation Corn Land, à M. Maurice Edrington. Il y a là un beau champ de plant et de souches, et l'on y fait toujours assez de maïs pour la consommation de l'habitation. A force d'énergie et d'activité, le propriétaire qui a fait jouer ses pompes de drainage sans relâche, nuit et jour, obtiendra un résultat superbe et fera de l'argent, cette année.

Belle Pointe, à M. Manuel, a des champs de riz remarquablement beaux ; il en a 300 acres, et il compte sur un énorme rendement. Dans la partie inférieure de l'habitation, il n'y a que des cannes, qui ont une magnifique apparence, bien qu'on ait été obligé d'en négliger la culture, durant les mois de mai et de juin, afin de préserver les terres de l'invasion des eaux de la crevasse Belmont. Il a fallu faire jouer les pompes, pour éviter le suintement des eaux.

New Era, à M. Lucien Montégut, a une belle récolte de cannes et de maïs ; car cette ferme se suffit à elle-même. Pendant les hautes eaux, on y a perdu au moins vingt cinq acres de maïs. Heureusement les cannes n'ont pas été attaquées, à l'exception d'un acre ou deux.

Tout près est la propriété de MM. Frèret et St-Martin ; la récolte y promet beaucoup ; mais on y a perdu huit ou dix acres de plant, presque tout le maïs. On en a sauvé tout au plus un tiers. Ces Messieurs comptent vendre leurs cannes à quelque raffinerie du voisinage.

L'habitation de Mme veuve Laplace, dirigée par le juge Basile Laplace, a une grande quantité de plant et de souches ; mais les terres y ont souffert considérablement du défaut de culture, pendant la hausse du fleuve. Cependant, le juge est sûr d'une bonne moyenne.

Immédiatement au dessous, il y a une demi-douzaine de petites fermes variées. On y fait des choux, des oignons, des pommes de terre. Mais il faut avouer que ces deux derniers produits, pommes de terre et oignons, ont presqué complètement manqué. A peine si l'on retirera de la vente les frais de culture. Quelques uns de ces fermiers ont expédié une partie de leurs produits dans l'Ouest, et ils sont encore à attendre le résultat de ces expéditions.

Sur Woodland, à MM. Chaffe, il y a une bonne récolte. On y avait assez considérablement étendu les cultures. Cette propriété a aussi souffert, par suite du temps qu'il a fallu consacrer à lutter contre les hautes eaux. Il y a eu là un travail incessant, qui a occupé la plus grande partie des ouvriers qui devaient être employés aux champs.

Cependant ce qui avait été sarclé, avant l'invasion des eaux, a été conservé en bon état.

Cette famille Chaffe a été douloureusement éprouvée, cette année, par la mort et par la maladie.

Puis vient la propriété de MM. St-Martin et Montégut, qui ont 100 acres de cannes et de maïs, en très bon état. Ils vendent leurs cannes, à la tonne. Au-dessous, il y a quelques fermes, assez petites, qui ont tout perdu par suite de la crevasse Gypsy. Deux milles au-dessous et s'étendant jusqu'à Kenner, il y a une sorte de lac formé par les eaux des trois crevasses.

— On nous écrit de Hahnville ;

Jamais nous n'avons eu plus pitoyable été, à cause des pluies continuelles. Le coton peut être considéré comme presque complètement perdu. On n'en fera pas une demi-récolte dans nos parages. Le maïs est en bon état jusqu'ici ; mais si les pluies ne s'arrêtent pas, le grain pourrira dans le champ, avant d'avoir pu être rentré.

Le plant est bon. Si le temps ne s'éclaircit pas, nous aurons fort peu de foin et de fourrage, pour l'automne et l'hiver. Quant aux fèves d'engrais, elles promettent beaucoup ; mais si les pluies se prolongent, nous ne pouvons répondre de rien. Cependant, nous ne perdons pas tout espoir.

—Un meeting des Planteurs sucriers et riziers a été tenu à Crowley, le 19 courant. Il était composé des habitants des paroisses Ibérie, Acadie, Cameron, Calcasieu, St-Landry, Ste-Marie et Lafayette. On a organisé une association dite : "Union protectrice du sucre et du riz." En voici les officiers : Prof. L. A. Knapp, de Lac Charles, président ; W. W. Duson, d'Acadie, vice-président ; capt. S. G. White, d'Ibérie, secrétaire, et P. T. Lovell, d'Acadie, trésorier.

On a adopté, dans la même séance, la constitution et les règlements de l'association. Elle porte le titre de "Sugar and Rice Protective Union." Elle est fondée pour 25 ans. Elle a pour but de produire, de fabriquer et de placer, sur marché, aux meilleures conditions économiques possibles, le sucre et le riz ; de s'assurer le capital nécessaire pour développer ces deux industries et leur assurer le transport le plus rapide et le moins cher ; d'en maint air une protection juste et raisonnable ; de multiplier les usines et les moulins dans le pays, et de répandre partout les connaissances propres à perfectionner ces industries. Toute personne intéressée de quelque façon que ce soit dans l'une ou l'autre, a le droit de faire partie de l'association, moyennant une redevance annuelle de $3.

—Une forte équipe de Mexicains est partie pour travailler au chemin de fer qui doit relier Abbeville et la Nouvelle Ibérie.

Deux cents "convicts" ont aussi été expédiés sur les lieux. Nul doute que le temps perdu par suite des pluies ne soit regagné très rapidement.

Les transatlantiques.

Une dépêche de New-York à l'agent des steamers transatlantiques (ligne française) à la Nouvelle-Orléans, annonce à celle-ci que désormais ces steamers feront leur service entre New York et Cherbourg au lieu du Havre. Le changement de destination aura lieu immédiatement et durera jusqu'à nouvel ordre. On en comprend le motif : le choléra sévit au Havre, et les communications deviendraient bien difficiles, sinon impossibles, entre un port où règne l'épidémie et celui de New York.

La Salsepareille d'Ayer peut être considérée, par ses vertus infaillibles, comme le seul spécifique pour les maladies du sang.

Suisse - Incendies.

On lit, dans les journaux de Paris, du 18 août :

Un incendie a détruit, la nuit dernière, à Charrat, près de Martigny, trente maisons ou granges.

Dix-huit familles sont sans asile.

Fiesch, dernier village de la vallée de Viège avant d'arriver à Zermatt, vient d'être inondé. On demande des secours.

Les détails sur ce nouveau sinistre manquent jusqu'à présent.

Le 18 août, à deux heures et demie, un incendie a éclaté dans le village de Grindelwald, situé à quelques heures d'Interlaken, dans l'Oberland bernois, et extrêmement couru des touristes. Il s'est propagé avec une effrayante rapidité, porté par le vent qui faisait rage. Toute la partie ouest du village, comprenant les deux immenses hôtels de l'Ours, la chapelle anglaise, la gare, des villas et de nombreux chalets, en tout 60 à 80 maisons, a été détruite. L'eau manquant, ce ne fut guère qu'à minuit qu'on parvint à se rendre maître du feu. Tout le monde, y compris les dames, a travaillé au sauvetage. Un campement d'étrangers avait été établi, dans lequel on put transporter du bagage et des valeurs. Il n'y a eu aucun accident de personnes. Les hôtels de l'Ours, dans lesquels se trouvaient 280 étrangers, pour la plupart Anglais ou Américains, au moment de l'incendie, appartenaient à une famille d'hôteliers très connus, propriétaires de l'hôtel du Sauvage, qui brûla, l'an dernier, à Meyringen.

—Presque à la même heure où le feu se déclarait à Grindelwald, un incendie éclatait dans l'hôtel du Faucon, à Saint-Stephan (haut Simmenthal) et y détruisait une trentaine de maisons.

IF YOUR BACK ACHES,
Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try
BROWN'S IRON BITTERS.
It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

P. E. DUCROS, Gérant. Téléphone 479
F. LAUDUMIEY,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Remparts.
Voitures, Tally-Hos, Surreys,
A toute heure du jour ou de la nuit.
Notre DÉPARTEMENT de FUNÉRAILLES est des plus complets, et les ordres confiés à nos soins seront exécutés sous la surveillance immédiate de M. P. E. DUCROS.
21 fév—1an

GASTINEL. — Décédé, le Juge ARTHUR GASTINEL, mercredi matin, à 12:40 heures, à l'âge de 54 ans. Les funérailles auront lieu, de sa dernière résidence, No 183 rue Julia, aujourd'hui, mercredi, 31 août, à 4 heures P. M. Ses amis et connaissances sont invités à y assister.

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
Seul Agent,
129 rue Royale, coin Toulouse.
6 juil—

Avis de Dissolution. — La société entre MM. Larrieu et Mandot, teinturiers et dégraisseurs, rue Poydras, 184 1/2 et rue Bourbon, 53, est, ce jour, dissoute d'un commun accord. Le soussigné a acquis l'intérêt de son associé et continue les affaires aux anciens endroits pour son propre compte.
31 août—7f JEAN MANDOT.

Salle des Boss Bakers Protective Association — Tous les membres de cette association et les Boss Bakers en général sont invités à assister à une assemblée aujourd'hui à 3 heures P. M. aux Nos 8 et 10 rue Royale.
Par ordre de
WM. LOSCH, Secrétaire. L. FRANZ, Président.
31 août—1f

Bureau de Liquidation de la dette de ville.

NOUVELLE-ORLEANS, 30 août 1892.

Avis est par le présent donné que, conformément à la section 4 de la loi No 58 de la Législature de l'Etat de la Louisiane, session de 1882, et à la section 2 de la loi No 110, session de 1890, tout le montant des certificats émis pour les bons six pour cent, numérotés comme ci-dessous, sera racheté à ce bureau à partir de SAMEDI, le 1er octobre 1892. Tout l'intérêt dû sur ces bons cessera à partir de la date ci-dessus. $1,000 de bons numérotés de 1 à 1,027 inclusivement.
$50 inclusivement de 1 à 900.
$5 inclusivement de 1 à 600.
ED. A. PALFREY, Vice-Président.
T. WOLFE, JR., Secrétaire.
31 août—au 1er oct

Fête Nationale Française du 22 Septembre,

au bénéfice de l'Ecole et des œuvres de l'Union Française.

Le comité d'organisation a fondé un concours de jeunes filles pour une médaille d'or, et un concours d'enfants pour une magnifique poupée. Les personnes qui désirent concourir sont priées de s'adresser sans délai pour le livret et tous les renseignements, à M. François Tujague, président de l'Union Française, No 131, rue Bourbon entre Ste Anne et Dumaine.
28 août—au 4 sept

L'ex-juge ALBERT VOORHIES
A repris l'exercice de sa profession d'avocat,
Au No 30 rue Carondelet.
27 août—1 mois

EN DEHORS DE LA COMBINAISON "COMPACT."
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
LAFAYETTE,
No 632 rue Magazine, près de l'avenue Jackson.
30 août—

La Meilleure Cure Pour
Toutes les maladies de la Gorge et des Poumons est le Pectoral-Cerise d'Ayer. Il n'a point d'égal comme remède curatif de la toux.

La Bronchite.
"Quand j'étais jeune garçon, j'avais une maladie bronchique d'un caractère tellement persistant et opiniâtre, que le médecin la prononça incurable avec les remèdes ordinaires, mais me recommanda d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je le fis, et un flacon me guérit. Depuis les quinze dernières années, j'ai fait usage de cette préparation avec de bons résultats toutes les fois que j'ai attrapé un mauvais rhume, et je connais un grand nombre de personnes qui l'ont toujours sous la main chez elles et se considérant point en sûreté sans en être pourvues." — J. C. Woodson, Maître de Poste, Forest Hill, W. Va.

La Toux.
"Pendant plus de vingt-cinq ans j'ai souffert d'une maladie des poumons, accompagnée d'une toux si violente, parfois, jusqu'à occasionner une hémorragie, les paroxismes durant fréquemment trois ou quatre heures. Je fus amené à faire l'essai du Pectoral-Cerise d'Ayer, et après en avoir pris quatre flacons, je fut entièrement guéri." — Franz Hoffman, Clay Centre, Kans.

La Grippe.
"Le printemps dernier je tombai malade de la grippe. Parfois j'étais complètement abattu, et si difficile était ma respiration que ma poitrine semblait être renfermée dans une cage de fer. Je me procurai un flacon du Pectoral-Cerise d'Ayer, et pas plus tôt eus-je commencé à en prendre que le soulagement suivit. Je ne pouvais croire que l'effet eut été si rapide et la guérison si complète." — W. H. Williams, Cook City, S. Dak.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER.
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les Droguistes. Prix $1. Six flacons, $5.
Prompt à agir, sûr de guérir.

INSTITUTIONS.

St-Aloysius Commercial Institute
Remparts et Esplanade.
L'ouverture des classes aura lieu lundi 5 septembre. Les études comprennent toutes les branches d'un cours commercial complet. Le français et l'espagnol y sont journellement enseignés sans prix extra.
FRERE JUSTIN, Directeur.
28 août—1m

Collége des Jésuites.
La nouvelle session au Collége des Pères Jésuites commencera le cinq septembre 1892. Les parents désireux d'envoyer leurs enfants au Collége pourront communiquer avec le Père Davi, Préfet des Etudes, de neuf à onze heures du matin ; et de deux à quatre heures de l'après midi.
DAVID McKINIRY, Président.
28 août—9f

Ecole de l'Union Française.
Les classes recommenceront le lundi, 5 septembre. Les anciennes et les nouvelles élèves sont invitées à se présenter à l'école lundi, 1er septembre, et le lendemain, de 9 à 11 heures du matin, afin d'être examinées par Mme M. D. Girard, directrice de l'institution, assistée des autres professeurs.
28 août—3f

COLLÈGE JEFFERSON,
Paroisse St-Jacques, Lne.
SOUS LA DIRECTION DES PÈRES MARISTES.
Situé à Collège Point, sur les rives du Mississippi, à 50 milles en amont de la Nouvelle-Orléans avec laquelle il est en communication toutes les heures par bateaux à vapeur ou les trains du chemin de fer de la Vallée du Mississippi et du Texas Pacific.
Conditions modérées — La session commence le 8 octobre. Pour renseignements, s'adresser au Très Rév. J. H. BLENK, S. M. Convent P. O., paroisse St Jacques, Lne. 18 août au 8 oct

Le Soulé Commercial and Literary College, 142 et 144 rue Annonciation coin Melpomène, en face de l'école Sophie Newcomb, Nouvelle Orléans, Lne. Ecole du SOIR, du JOUR, avec PENSION. Langues Anglaise, Espagnol, Français, Allemand. La prochaine session régulière commencera le 15 septembre. Pour la renseignements, s'adresser à JAMES RORDE, Directeur.
14 août—1m

Institut Guillot.
316......DAUPHINE......316
Réouverture des classes LUNDI, 5 septembre. 21 août · 21 28—4 sept

E. G. DUREL,
Externat et Pensionnat pour Garçons.
191....RUE ST-LOUIS....191
Attention toute particulière à la langue française.
Entrée des classes le 1er Septembre. Anglais, Français, Mathématiques et Tenue de Livres.
21 août—21 28—sept 3 10

UNIVERSITE TULANE
De la Louisiane.
L'Université Tulane comprend le Collége, l'Ecole Supérieure, le Collége Mémorial H. Sophie Newcomb pour jeunes femmes. Départements de Loi et de Médecine. Le Collége a quatre cours parallèles : Classique, Litt raire, Scientifique et de génie. La prochaine session annuelle des Départements Académiques incluant le Collège H. Sophie Newcomb, commencera le 3 octobre. Le Département de Loi s'ouvrira le 14 novembre. Le Département Médical le 17 octobre.
Pour des catalogues, s'adresser au Secrétaire de l'Université, Salle Tulane
WM. PRESTON JOHNSTON, Président.
4 août—2m

Couvent des Dames Ursulines.
Nouvelle-Orléans.
La 166e réouverture des classes de cette célèbre institution aura lieu, cette année, LUNDI, 5 Septembre. Les Elèves y trouvent tous les avantages d'une éducation distinguée, solide et religieuse. L'Anglais y est enseigné aussi parfaitement que le Français, non seulement par théorie, mais également par pratique, et le plus grand soin est donné à la santé et au bien-être des Elèves.
La musique y est cultivée avec un soin spécial.
Pour plus de renseignements, s'adresser à la
Rév. Mère Supérieure,
Boite 95 Nouvelle-Orléans, Lne.
7 août—4 f—le dim

DENIS AMIEL,
CHIRURGIEN-VETERINAIRE
A LA PASSE-CHRISTIAN, Miss.,
Fabrique et répare voitures et toute autre espèce de véhicules.
Travaux de son ressort à bord des navires promptement exécutés. 19 août—1m

La Santé c'est la Fortune

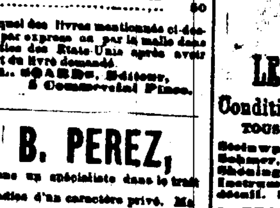

LE TRAITEMENT PAR LE Dr E. C. WEST DES NERFS ET DU CERVEAU est un spécifique garanti pour l'Hystérie, les éblouissements, les convulsions, les crises, la névralgie nerveuse, les maux de tête, la prostration nerveuse causée par l'alcool ou le tabac, les insomnies, la prostration mentale, le ramollissement du cerveau résultant en insanité et conduisant à la misère, à la débilité, à la mort, la vieillesse prématurée, la stérilité, la perte de puissance chez les deux sexes, les pertes involontaires et la spermatorrhée causées par un excès de travail du cerveau, un abus de ses forces. Chaque boite contient le traitement d'un mois. $1 la boîte, ou six boites pour $5 00, envoyées par la malle affranchies sur le reçu du prix.

NOUS GARANTISSONS QUE SIX BOITES
Guérissent tout cas. Pour chaque commande de six boites reçue par nous accompagnée de $5 00, nous enverrons à l'acquéreur notre garantie écrite de lui rendre son argent si le traitement n'opère pas la cure. Les garanties ne sont données que par
E. TUMA, pharmacien, seul agent, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans Lne.
16 oct—1an—VenD

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district
1er nov90—1 an—mer,ven,dim

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. R. Lyman, Prés. G. W. Sentell, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
1ou92—1 an

Nous faisons tout les vêtements que nous vendons

NOUS VENDONS
Seulement des marchandises
De première qualité.
Et tous les vêtements d'été qui n'ont pas été vendus
JUSQU'AUJOURD'HUI,
Ont été réduits de beaucoup.
OFFRES SPECIALES.
1er déc 91—1an—dim mer ven

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers,
Transféreront vers le 15 Octobre 1892, leur magasin au
No 17 DE LA RUE BOURBON,
Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes, rue Bourbon.
1er sept—

Compagnie d'Assurances PHŒNIX
DE HARTFORD, CONN.
Successeurs de la
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

Capital Comptant	$2 000 000 00
Net surplus	1,344,460 81
Actif valeur réelle	5,675,306 79

Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES,
Agent Résident, sera toujours au No 3 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
29 mai—1 an

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1892	1,019,808 32

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin—1 an

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie.
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.
Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été égalé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus qu'on ne paye bien que nous ne faisons pour ceux de simple largeur. On ne fait pour faire des plus remarquables que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nos employons aussi le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.
LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.
Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 12 juillet—1an—DMeJ

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	3,161,933 47
Surplus net	1,545,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,545,761 24
Actif brut	5,806,794 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et tient des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.
Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quel conque de la Nouvelle Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garanties) s'adresser
JAMES PREVOST, Agent.
125 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév—1 an—dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov—91—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

SOARDS'
1892—NEW ORLEANS
City Directory
Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez ou chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.
9 mars

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par quelque autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix : $1 par boîte.
DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, près le Dépôt du Port Espagnol
18 déc 91—1 an

$250
Achèteront un PIANO NEUF à
7 1-3 OCTAVES chez
LOUIS GRUNEWALD
& CIE, Limitée.
PIANOS ET ORGUES

LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!
Steinway, Sterl, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlin, Fischer, Pease, Steininger, Sterling, etc. Musique et instruments de musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
19 Baronne et 127 Canal,
24 janv—1 an Nlle-Orléans.

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
30 RUE TCHOUPITOULAS.

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
Nov 90—1 an—dim mer ven

DENTISTES.

JOSÉ C. SIERRA,
DENTISTE,
163 rue North Rampart,
Coin Orléans.
1er juil—1 an

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.
Pose de dents artificielles.

J. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transfère son bureau du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1892.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire satisfaire au fidèlement. Nos travaux ne craignent aucune comparaison.
15 août—

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 14ème jour d'avril 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu les termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports asphyxiques intertropicaux ou les Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE. — Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE. — Navires venant de ports qu'on suppose infectés.

TROISIÈME CLASSE. — Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE. — Navires qui, de quelque part qu'il viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, ou en ont eu pendant leur arrivée, ou qui ont eu des maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention que le navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine sujets cependant aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classes seront soumis comme ceux de la première classe à la condition maritime, avec détention de la personnel de [illegible] jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la condition maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.
FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'emploi ou de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires stationnés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le chargement doit, autant que faire se pourra, être arrimé de manière à rendre l'accès des pompes praticable et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de cale sans enlever celui-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires : des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement les cales, et placer aussi leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté pour éviter toute détention à la station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes aurait fait preuve avec intelligence à la Station de Quarantaine, et aurait accompli les conditions nécessaires pour être soumis à une très courte période de détention, etc.
[illegible]

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
Dimanche, Lundi et Mardi soirs, 28, 29 et 30 Août.
Au Bénéfice du Fonds d'Uniforme.
DOUBLE ATTRACTION
Les célèbres Gardes Continentaux, dans les grands Tableaux Révolutionnaires, et Gainey's Star Speciality Company.
Grande Matinée pour dames, Mercredi, 31 août, à 1 heure—Il y aura des éventails électriques dans la salle.
Billets : orchestre, cercle et balcon circle, 50c ; balcon, 25c. Le contrôle pour des sièges réservés commencera le jeudi, 25 août. Pas d'extra pour les sièges réservés.
28 août—au 31 inclu

WEST END.
LE CONEY ISLAND DU SUD.
Foule tous les soirs.
SUCCÈS SANS PAREIL.
Grand Orchestre Américain conduit par M. Geo. Paoletti.
CINQUANTE ARTISTES.
Engagement spécial commençant le 10 juillet de
ARMAND VEAZEY,
Le jeune Cornettiste Louisianais.
Concert tous les soirs, commençant à 6 heures et les dimanches à 5 h.
Les trains partiront de la rue du Canal coin Carondelet, toutes les heures jusqu'à 3 h. P. M., et ensuite toutes les 20 minutes jusqu'à 10 h. du soir.
Le dimanche, les départements auront lieu toutes les 30 minutes jusqu'à 3 h., et ensuite toutes les 15 minutes.
4 juil—

Magasin du Bon Marché
F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description
133 RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieilles or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 91—1an

Pharmacie St-Cyr Fourcade
CANAL ET REMPARTS.
J. F. BELOU, Succ.
Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 730.
Eau de Vichy et de Soda glacée.
Eau minérale.

Eau de Rheum de L'Ecluse	$0 50
Crème ... par boîte	1 50
Poudre	1 50

2 mars—1 an Dim Mer Jeu

Etat Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE.
A la clôture des affaires, le 31 juillet 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,323 50	
Bons et actions	39,734 62	
Dettes suspendues	56,210 88	
Prêts et escomptes	356 925 21	$591,196 21
Prêts sur demande	757,436 30	
Echange, étranger et local	82,934 05	
Chèques du Clearing House, circulation et numéraire	183,747 61	504,666 96
Total		$1,095,396 13

PASSIF.

Capital actions	$380,300 00	
Profits et pertes	63,953 75	$444,153 75
Dû aux déposants		651,142 42
Total		$1,095,296 1[illegible]

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans. }
Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour de juillet 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct.
JOSEPH LOMBARD,
P. TORRE,
ERNEST PRAGST.
21 juil—1f

Etat de situation semestriel
—DE LA—
Banque Nationale Mutuelle
De la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle Orléans, 30 Juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escompte		$416,408 68
Surtirages, garantis et non garantis		6,490 44
Bons des E. U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		120,100 00
Maisons de banque et autres propriétés immobilières		51,236 22
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U.		2,250 00
Prêts sur demande	$110,191 16	
Echange sur New York	114,676 04	
Dû par des banques et banquiers	30,644 07	
Monnaie courante, espèces et chèques locaux	220,630 30	476,118 87
Total		$1,122,605 91

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		6,545 86
Circulation en dehors		45,000 00
Dividendes non payés	$424 00	
Dû à des banques et banquiers	36,997 49	
Dû aux déposants	713,728 3[illegible]	751,150 05
Total		$1,122,605 91

2 juil— JAS. J. TARLETON, Caissier.

Banque Nationale de l'Etat.
ETAT SEMI-ANNUEL.
Nlle-Orléans, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes		$807,997 32
Surtirages		1,796 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		350,746 50
Maison de banque, meubles et installations		
Autres propriétés foncières		22,076 18
Fonds de rachat cinq pour cent		12,249 67
Prêts sur demande	$390,160 55	2,250 00
Change à vue sur New York	207,922 22	
Echanges étrangers	29,479 87	
Dû par les banques et banquiers	40,727 26	
Chèques pour le Clearing House	44,271 06	
Monnaie courante et espèces	365,684 79	972,916 77
		$2,177,275 1[illegible]

PASSIF.

Fonds capital		$426,000 0[illegible]
Fonds de surplus et profits indivis		163,771 7[illegible]
Dividendes non payés		18,022 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,315,400 54	
Dû aux banques et banquiers	207,081 8[illegible]	1,522,480 97
		$2,177,275 1[illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. LEEVER, Vice-Président.